



- Location
- Gestion de biens
- Transaction habitation & commerces

TARIF DES HONORAIRES DE GESTION

I. TAUX DES HONORAIRES D'ENCAISSEMENT

I.a. Le taux retenu est apprécié par lot et appliqué sur la totalité des sommes encaissées, pour une reddition de comptes trimestrielle.

LOYERS + CHARGES ANNUELLES EN €	TAUX HONORAIRES H.T	TAUX HONORAIRES T.T.C
Supérieures à 6.500	6,5 %	7,8 %
De 5.400 à 6.499	7 %	8,4 %
De 4.200 à 5.399	8 %	9,6 %
De 2.000 à 4.199	9 %	10,8 %
Inférieurs à 1.999	10 %	12 %

II. PRESTATIONS PARTICULIERES

II.a. ETABLISSEMENT D'UN DOSSIER A.N.A.H

2 % H.T. sur le montant H.T. des travaux avec un minimum de 162 € H.T.

II.b. HONORAIRES SUR TRAVAUX

Pour les travaux inférieurs à 780 € H.T., facturation selon vacation.

Pour les travaux supérieurs à 780 € H.T., 3 % H.T sur le montant des travaux

II.c. DECLARATION DE REVENUS FONCIERS

Assistance pour l'établissement de la déclaration

Des revenus fonciers (2044) : 73,95 € H.T. 88,74 € T.T.C.

Majoration pour les SCI : 22,70 € H.T. 27,23 € T.T.C.

II.d. DECLARATION EVALUATION FONCIERE

Selon tarif des vacations horaires

II.e. FRAIS DE CORRESPONDANCE

7.17 € H.T., soit 8,60 € T.T.C. par trimestre et par lot

II.f. DECLARATION DE T.V.A.

95.85 € H.T., soit 115,02 € T.T.C. par an

II.g. CONSTITUTION DOSSIER JUDICIAIRE

2 Vacations

II.h. CONSTITUTION DOSSIER SINISTRE

2 Vacations

II.i. CLOTURE DOSSIER FIN DE GESTION

2 Vacations

II.j. PRESENCE CONSEIL SUIVI AUX EXPERTISES

2 Vacations

III. VACATIONS ET CONSULTATIONS

Vacation horaire : 68,05 € H.T. soit 81,67 € T.T.C.

TARIF DES HONORAIRES DE LOCATION

I. LOCAUX DESTINES A L'HABITATION - GARAGES ET PARKINGS

I.a. HONORAIRES DE LOCATION ET ETABLISSEMENT DU BAIL.

Présentation des appartements, recherche éventuelle, sélection du locataire, rédaction du bail et état des lieux. Honoraires H.T : 1 mois de loyer charges comprises. Conformément à l'article V de la loi du 6 juillet 1989, cette rémunération est payable par chacune des parties, le propriétaire et le locataire.

I.b. HONORAIRES DE RENOUELEMENTS DES

BAUX D'HABITATION

89.07 €. HT soit 106.88 €. T.T.C à la charge du propriétaire

Si bail meublé : 29.68 € H.T soit 35.62 € T.T.C à la charge du propriétaire.

I.c. REDACTION D'AVENANT A LA DEMANDE DU LOCATAIRE

255€. H.T soit 306€. T.T.C à la charge du locataire

II. LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Les honoraires H.T. ci-dessous sont payables respectivement par le locataire et le propriétaire.

Montant du Loyer annuel	< 5.000 €	de 5.001 € à 10.000 €	de 10.001 € à 20.000 €	> 20.000 €
II.a. Honoraires de Location (recherche, sélection et établissement du bail)	900 €	1.400 €	2.300 €	3.300 €
II.b. Honoraires de rédaction du bail	500 €	800 €	1.200 €	2.000 €
II.c. Honoraires de renouvellement du bail	400 €	600 €	1.000 €	1.600 €

II.a. REDACTION D'AVENANT DE REVISION TRIENNALE

Avenant de révision de prix : 186.23 €. H.T. soit 223.47 €. T.T.C

II.b. REDACTION D'AVENANT

Avenant de résiliation du bail

Subrogation de bail ou modification de clause à la demande du preneur : 402.41€. H.T. soit 482.89 €. T.T.C à chaque partie

III. HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE

440.42 € H.T. soit 528.51 € T.T.C

Répartis par moitié entre les parties